

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Société immobilière La Margo, en liquidation, Lausanne*
2. *Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire*
3. *Date de la décision: 23.06.2009*
4. *Echéance de préavis des créances: 21.08.2009*
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*
Monsieur Michel ROSSELLAT
c/o Prismexpert Michel ROSSELLAT, Rue St-Pierre 3,
1002 LAUSANNE
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société se réserve le droit de demander la procédure de radiation anticipée, selon l'art. 745 al. 3 CO*

Perrin Habs & Henriod, Notaires
1002 Lausanne

(05149872)